



MAIRIE DE
GUESNAIN

(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX SUR LE
BOULEVARD AMBROISE CROIZAT.**

Arrêté de police N° 15/2021 (ST) du 25 février 2021

Le Maire de la commune de GUESNAIN,

Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de la route,

Vu la demande écrite formulé par Free,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste sur le Boulevard Ambroise Croizat dans le cadre de travaux dans la chambre de tirage K2C situé sur la chaussée face au N°507 du Boulevard Ambroise Croizat.

ARRETE

- Article 1** *Des travaux dans la chambre de tirage K2C située sur la chaussée face au N°507 du Boulevard Ambroise Croizat seront réalisés le lundi 15 mars 2021 pour le compte de France Télécom.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée et la vitesse de circulation réduite à 30 km/h.*
- Article 3** *Par autorisation écrite du STAD, l'entreprise chargée des travaux est autorisée à dévier de manière exceptionnelle la circulation sur la voie dédiée aux bus BHNS-Ligne A le temps des travaux. Les véhicules de la société de transports de l'arrondissement de Douai resteront prioritaires sur la voie TCSP.*
- Article 4** *L'entreprise FREE exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier ainsi que de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- Article 5** *La société FREE domiciliée 14 rue Jean Beaumarchais 59300 Valenciennes
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du S.M.T.D.*



*Fait à GUESNAIN,
Le 25 février 2021*

*Le Maire,
Maryline Lucas*